conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom<sup>®</sup>-405 Water Stop Comp. B



Date de révision: 14.10.2024 Date de dernière parution: -

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Sika Boom®-405 Water Stop Comp. B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Catalyseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur Sika France S.A.S

84 rue Edouard Vaillant 93350 Le Bourget

Téléphone +33149928000 Adresse e-mail de la per-EHS@fr.sika.com

sonne responsable de FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA Tel.: 33 (0) 1 45 42 59 59

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux. Danger à long terme (chronique) pour le H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

milieu aquatique, Catégorie 2

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Danger

H222 Mentions de danger Aérosol extrêmement inflammable.

> Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet H229

de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Pays FR 100000060158

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika®

## Sika Boom®-405 Water Stop Comp. B

Date de révision: 14.10.2024 Version 1.0 Date d'impression 04.11.2024

Date de dernière parution: -

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder

à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas

fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur

toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après

usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas

exposer à une température supérieure à 50

°C/ 122 °F.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu

d'élimination conformément à la réglementa-

tion locale.

#### Etiquetage supplémentaire

Contient des gaz à effet de serre fluorés. (HFC-152a)

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Sika®

## Sika Boom®-405 Water Stop Comp. B

Date de révision: 14.10.2024 Version 1.0 Date d'impression 04.11.2024

Date de dernière parution: -

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistre-	Classification	Concentration (% w/w)
1,1-difluoroéthane	ment 75-37-6 200-866-1 01-2119474440-43- XXXX	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 20 - < 25
diéthylméthylbenzènediamine	68479-98-1 270-877-4 01-2119486805-25- XXXX	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Eye Irrit. 2; H319 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 5
		Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 738 mg/kg	
éthanediol	107-21-1 203-473-3 01-2119456816-28- XXXX	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 (Reins, Foie)	>= 2,5 - < 5
Methanaminium. N,N,N-trimethyl-, salt with 2,2-dimethylpropanoic acid (1:1)	53803-13-7 478-310-4 01-0000019967-51- XXXX	Flam. Sol. 1; H228 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par	>= 2,5 - < 5
1,4-diazabicyclooctane	280-57-9 205-999-9 01-2119980944-22- XXXX	voie orale: 165 mg/kg Flam. Sol. 1; H228 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318  Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 700 mg/kg	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-405 Water Stop Comp. B



Date de révision: 14.10.2024 Date de dernière parution: -

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas de contact avec la

peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Se rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Larmoiement excessif

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé

et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

oriés

Pulvérisateur d'eau Poudre sèche

Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom<sup>®</sup>-405 Water Stop Comp. B

Date de révision: 14.10.2024 Version 1.0 Date d'impression 04.11.2024

Date de dernière parution: -

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

gereux

Produits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

: Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

Refusez l'accès aux personnes non protégées

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

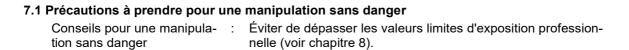
#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Pays FR 100000060158 5 / 17



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-405 Water Stop Comp. B



Date de révision: 14.10.2024 Date de dernière parution: -

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

pression.

Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipula-

tion des produits chimiques

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Stocker conformément aux réglementations locales.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant utilisation, consulter la version la plus récente de la

notice produit.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle *	Base *
éthanediol	107-21-1	STEL	40 ppm	2000/39/EC
			104 mg/m3	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption			
	significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	20 ppm	2000/39/EC
			52 mg/m3	
		VLCT (VLE) (Va-	40 ppm	FR VLE

6 / 17

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Sika®

## Sika Boom®-405 Water Stop Comp. B

Date de révision: 14.10.2024 Version 1.0 Date d'impression 04.11.2024 Date de dernière parution: -

	peur)	104 mg/m3	
	oplémentaire: Risqu		percutanée,
Valeurs limites réglementaires indicatives			
	VME (Vapeur)	20 ppm	FR VLE
		52 mg/m3	

<sup>\*</sup>Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables

(norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits

chimiques.

Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des

projections:

Gants en caoutchouc butyle/nitrile (> 0,1 mm)

Les gants souillés devront être retirés. Pour une exposition permanente:

Gants en Viton (0.4 mm) temps de protection >30 min.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, panta-

lon long).

Protection respiratoire : Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équi-

pement de protection respiratoire.

Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil

de protection respiratoire retenu.

filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm P1: Substance inerte; P2, P3: matières dangereuses Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

masques appropriés et agréés.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom<sup>®</sup>-405 Water Stop Comp. B



Date de révision: 14.10.2024 Date de dernière parution: -

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique aérosol

Aspect Produits chimiques sous pression

Couleur vert

Odeur Donnée non disponible

Point/ intervalle de fusion /

Point de congélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition Donnée non disponible

Inflammabilité Aérosol extrêmement inflammable.

Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflamma-

bilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflamma-

bilité inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair Non applicable

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pН env. 10 (20 °C)

Concentration: 10 %

Viscosité

Viscosité, cinématique Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur 0,01 hPa

env. 1,05 g/cm3 (23 °C) Densité

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Pays FR 100000060158 8 / 17

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom<sup>®</sup>-405 Water Stop Comp. B

Version 1.0 Date de révision: 14.10.2024 Date d'impression 04.11.2024

Date de dernière parution: -

Caractéristiques de la parti-

cule

: Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

#### diéthylméthylbenzènediamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 738 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 738 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

née

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 dermal (Rat): 2.500 mg/kg

Pays FR 100000060158 9 / 17

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-405 Water Stop Comp. B

Date de révision: 14.10.2024 Version 1.0 Date d'impression 04.11.2024

Date de dernière parution: -

#### Methanaminium. N,N,N-trimethyl-, salt with 2,2-dimethylpropanoic acid (1:1):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 165 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 165 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 dermal (Lapin): 800 mg/kg

1,4-diazabicyclooctane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 700 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 700 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du

Pays FR 100000060158 10 / 17

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-405 Water Stop Comp. B



Date de dernière parution: -

Date d'impression 04.11.2024

système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus...

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### Potentiel de réchauffement planétaire

Règlement (UE) n ° 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom®-405 Water Stop Comp. B



Date de révision: 14.10.2024 Date de dernière parution: -

#### Composants:

#### 1.1-difluoroéthane:

Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 124

Information supplémentaire: ANNEXE I GAZ À EFFET DE SERRE FLUORÉS VISÉS À L'ARTICLE 2, POINT 1 ; Section 1 - Hydrofluorocarbones (HFC)

Rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

#### **Composants:**

#### 1.1-difluoroéthane:

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 591 Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 164 Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 46,8

Durée de vie dans l'atmosphère: 1,6 a Efficacité radiative: 0,102 Wm2ppb

Information supplémentaire: Hydrofluorocarbures

PNUE - Manuel du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **Composants:**

#### 1,1-difluoroéthane:

Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 124 Information supplémentaire: Annexe F - Groupe I: HFC

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la

production de déchets.

Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir

des restes de produit.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en

prenant toutes précautions d'usage.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par

une entreprise autorisée de collecte des déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les

autorités locales.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et canalisations.

Le code européen des dé-

chets

16 05 04\* gaz en récipients à pression (y compris les halons)

contenant des substances dangereuses

Pays FR 100000060158

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## **Sika**®

## Sika Boom®-405 Water Stop Comp. B

Date de révision: 14.10.2024 Version 1.0 Date d'impression 04.11.2024

Date de dernière parution: -

Emballages contaminés : 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 1950 IMDG : UN 1950 IATA : UN 1950

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : AÉROSOLS IMDG : AEROSOLS

IATA : Aerosols, flammable

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

**ADR** : 2 2.1

IMDG : 2.1 IATA : 2.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR** 

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1 Code de restriction en tun- : (D)

nels

**IMDG** 

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 2.1 EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 203

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 203

ment (avion de ligne)

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé

Pays FR 100000060158

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika®

## Sika Boom®-405 Water Stop Comp. B

Date de révision: 14.10.2024 Version 1.0 Date d'impression 04.11.2024

Date de dernière parution: -

Étiquettes : Flammable Gas

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : non

ment

**IMDG** 

Polluant marin : non

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : non

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : non

ment

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et

des Précurseurs

4....

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :

- enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou

enregistrées par nous, et/ouexclues du règlement, et/ouexemptées d'enregistrement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

Numéro sur la liste 75:

Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Aucun des composants n'est réper-

torié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

Non applicable

Pays FR 100000060158

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika Boom<sup>®</sup>-405 Water Stop Comp. B

Date de révision: 14.10.2024 Version 1.0 Date d'impression 04.11.2024

Date de dernière parution: -

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvris-

sent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et :

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

AÉROSOLS INFLAMMABLES P3a

E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Composés organiques vola-

tils

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques

volatils (VCOV)

pas de taxes des COV

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84

Installations classées pour la : 4320, 4511 protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

#### Autres réglementations:

75/324/CEE

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H220 Gaz extrêmement inflammable. H228 Matière solide inflammable.

Pays FR 100000060158 15 / 17

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika®

## Sika Boom®-405 Water Stop Comp. B

Date de révision: 14.10.2024 Version 1.0 Date d'impression 04.11.2024 Date de dernière parution: -

H280	:	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la
		chaleur.

H301
H302
H312
H315
H315
H318
H319
Toxique en cas d'ingestion.
Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par contact cutané.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 : Toxique par inhalation.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves Eye Irrit. : Irritation oculaire Flam. Gas : Gaz inflammables

Flam. Sol. : Matières solides inflammables

Press. Gas : Gaz sous pression Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

migues en France

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADR : Accord européen relatif au transport international des mar-

chandises Dangereuses par Route

CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived no-effect level

EC50 : Half maximal effective concentration

GHS : Globally Harmonized System

IATA : International Air Transport Association

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

LD50 : Median lethal dosis (the amount of a material, given all at

once, which causes the death of 50% (one half) of a group of

test animals)

LC50 : Median lethal concentration (concentrations of the chemical in

air that kills 50% of the test animals during the observation

period)

MARPOL : International Convention for the Prevention of Pollution from

Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978

OEL : Occupational Exposure Limit

Pays FR 100000060158 16 / 17

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

# Sika®

## Sika Boom®-405 Water Stop Comp. B

Date de révision: 14.10.2024 Version 1.0 Date d'impression 04.11.2024 Date de dernière parution: -

PBT : Persistent, bioaccumulative and toxic PNEC : Predicted no effect concentration

REACH : Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament

and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency

SVHC : Substances of Very High Concern

vPvB : Very persistent and very bioaccumulative

#### Information supplémentaire

#### Classification du mélange: Procédure de classification:

Aerosol 1 H222, H229 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Eye Irrit. 2 H319 Méthode de calcul Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Modifications par rapport à la version précédente !

FR/FR